Mise à disposition de broyeurs à déchets verts pour les habitants et les collectivités

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

SIEMDTO
15 R de la Cote d'Or
http://www.siedmto.fr/le-siedmto/presentation/

CHIRON
Antoine
Grand Est
antoine.chiron@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé COLLECTIVITES LOCALES, , MENAGE, VALORISATION ORGANIQUE, , PREVENTION DES DECHETS, INVESTISSEMENT,, OPERATION PILOTE, DECHETS VERTS, BROYEUR, DECHETERIE

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Pour la mise en place de la tarification incitative, des réunions publiques se sont déroulées dans chacun des 4 cantons couverts par le syndicat. Lors des réunions, une forte demande des usagers a été émise pour les aider à gérer leurs déchets notamment pour les tailles annuelles qui occasionnent beaucoup de déplacements en déchèteries.

Le syndicat a donc décidé de proposer une mise à disposition de broyeurs faciles à transporter et à utiliser.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du syndicat pour la gestion du planning et le broyeur est à retirer / rapporter dans une des 4 déchèteries du syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur. L'usager conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

Une mise à disposition similaire est effectuée à destination des gros producteurs publics : un broyeur thermique est proposé aux collectivités contre facturation à la ½ journée ou à la journée. Un employé du syndicat est mandaté pour utiliser ce broyeur.

Le broyat obtenu est conservé par la commune pour une distribution aux habitants ou pour un usage propre à la commune.

Le broyeur thermique est également utilisé au sein des 4 déchèteries du syndicat pour broyer le contenu des bennes à déchets verts et ainsi réduire le volume et le coût de transport à la charge du

syndicat.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

L'objectif est double : réduire l'apport de déchets verts en déchèteries et favoriser le paillage.

Résultats quantitatifs:

Mises à disposition pour les particuliers :

- 89 en 2016
- 68 en 2017
- 57 en 2018

Résultats qualitatifs :

Sur 118 retours d'enquêtes de satisfaction depuis la mise en place en octobre 2015, à la question *"Globalement, êtes-vous satisfait de la qualité du service de mise à disposition de broyeurs ?"* les usagers répondent :

- oui tout à fait : 76 %
- plutôt oui : 15 %
- plutôt non : 4 %
- non pas du tout : 4 %

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

En 2015, 4 broyeurs électriques ont été mis à disposition des usagers, un par déchèterie. La réservation se fait sur appel téléphonique au syndicat avec prise de rendez-vous et retrait du broyeur par l'usager à la déchèterie de son choix, contre signature d'une convention de mise à disposition et versement d'une caution de 420 euros.

Les agents de déchèteries passent au siège chaque lundi récupérer leurs conventions et plannings pour les broyeurs de la semaine. Les agents vérifient lors du retrait et du retour par les particuliers que le matériel est toujours en bon état de marche et que tous les éléments ont été fournis (EPI, rallonge, broyeur, notice …). Ils signalent le cas échéant s'il y a une dégradation, un manque, ou de la maintenance nécessaire. Un agent mécanicien est chargé de s’occuper de la petite maintenance.

Le dispositif connaît un franc succès, nous poussant à acquérir en 2017 5 broyeurs électriques supplémentaires pour permettre une meilleure rotation.

Les usagers ayant bénéficié de ce service ont la possibilité de nous retourner une enquête de satisfaction lors du retour du broyeur en déchèterie.

En parallèle, un broyeur thermique de plus grande capacité est disponible en location pour les collectivités, après signature d'un contrat de location, avec facturation à la demi-journée ou à la journée. Un employé du syndicat livre et accompagne la collectivité demandeuse tout au long de l'opération. Le broyat obtenu est conservé par la commune pour une distribution aux habitants ou pour un usage propre à la commune.

Le broyeur thermique est également utilisé au sein des 4 déchèteries du syndicat pour broyer le contenu des bennes à déchets verts et ainsi réduire le volume et le coût de transport à la charge du syndicat.

Planning:

- août 2015 : acquisition des 4 broyeurs électriques (1 par déchèterie) + 1 de rechange + 1 broyeur thermique
- avril 2017 : acquisition de 5 broyeurs électriques supplémentaires

Année principale de réalisation:

2015

Moyens humains :

- 4 gardiens de déchèterie
- 1 agent administratif qui s'occupe des réservations de broyeurs
- 1 agent polyvalent qui accompagne le broyage en cas de location par une collectivité ou à la déchèterie

Moyens financiers :

Coût des broyeurs électriques : 1 690 euros HT

Coût du broyeur thermique : 15 500 euros HT

Partenaires moblisés :

ADEME

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Territoire rural avec des usagers :

- qui ont l'habitude des pratiques de compostage et paillage,
- parfois trop éloignés des déchèteries pour faire plusieurs allers-retours pour évacuer leurs branchages.

Difficultés rencontrées :

Contraintes de moyens humains : un personnel doit être disponible pour le broyeur mis à disposition auprès des collectivités, et les agents de déchèteries ne doivent pas oublier leurs conventions de la

semaine.

Recommandations éventuelles:

Fournir absolument les protections nécessaires (gants, lunettes, rallonge).

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **avril 2021**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.